

ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

POINT 09 : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES.

1 annexe

Créé en 2018 et modifié en 2019,2021 et 2022 le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires mérite aujourd’hui de nouvelles modifications.

1.Refonte modalités d’inscriptions – annulation prestations et maladie

- maison des jeunes : toute annulation non faite dans les délais (24h avant la date) sera facturée.
- mercredis et vacances scolaires : mise en place d’un jour de carence,
- restauration : majoration financière , jour de carence, repas facturé,
- toutes les prestations sont payables à terme échu.

2. Quotients Familiaux

3.Règles de vie

Est annexé à la délibération

- *Le règlement intérieur avec modifications en caractères rouges.*

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 12 septembre 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ADOPTER le nouveau règlement intérieur des activités péri et extrascolaires, ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIRE que ledit règlement s’applique à compter du 1^{er} janvier 2025.